

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauflieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES et MS, Philippe LECLERC, Patrick SCHIMEL, Maryline VASSEUR, Nathalie RANSON, Sandra GERULUS, Pierre MALINGUE, Amaury VANDEPUTTE, Romain FRANÇOIS, formant la totalité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MME Danièle OLIVIER, Mr Raymond DEMOLLIENS qui donne pouvoir à Mr LECLERC, Mme Pascale PICARD qui donne pouvoir à Monsieur MALINGUE et Mr DENORME.

1) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal procède conformément à l'article 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'assemblée. Monsieur SCHIMEL désigné accepte cette fonction.

2) MISE A APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

Le compte rendu est approuvé sans observation par 11 voix.

3) DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE POUR LA CLASSE DE DECOUVERTE

Madame le Maire fait part de la demande de subvention de la coopérative scolaire à hauteur de 2 042 euros pour financer une partie de la classe de découverte qui a eu lieu du 29 avril au 3 mai dernier. Cette somme représente un tiers de la facture finale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder la subvention sollicitée et d'inscrire des crédits par décision modificative à l'article 6574 du budget.

4) DECISION MODIFICATIVE N°3

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, une enquête publique s'est tenue du 21 juin au 12 juillet 2018. Afin de pouvoir payer les honoraires du commissaire enquêteur qui s'élèvent à la somme de 1874.54 €, Madame le maire demande l'ajout de crédits à l'opération 75 « REVISION PLU » pour un montant de 916,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de transférer la somme de 916,00 € du programme 139 article 2188 « Aire de jeux » au programme 75 « REVISION PLU » article 202.

5) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

Revient sur le courrier de Maître SENECHAL rappelant les obligations faites aux communes en matière d'entretien de voirie. Il intervient dans le litige qui oppose la commune à Madame LELEU suite à la dégradation de son pneu par un nid de poule situé sur la route de Grattepanche.

Madame le Maire indique que compte tenu du mauvais état de la chaussée à cet endroit et de sa responsabilité qui est engagée, elle envisage au final de rembourser les frais engagés.

Dans le cadre de la mise en œuvre du RGPD, madame le maire présente et distribue le formulaire de consentement.

Elle présente le programme des festivités des 13 et 14 juillet 2019.

Elle évoque la lettre de Monsieur Jean-Maurice DOTTE adressée à l'ensemble du Conseil Municipal dont le sujet était la suppression d'une prise de courant sur la Place aux tilleuls.

Il est précisé qu'il n'est plus possible d'installer de prises sur les nouvelles armoires électriques installées en fin d'année 2018 du fait l'arrivée de nouvelles normes. La seule solution serait de se munir d'une boîte foraine. Un devis en ce sens a été demandé.

Madame VASSEUR regrette que le bénévolat soit malmené. Madame le Maire précise que la fête de la musique évoquée aurait pu se tenir sur d'autres lieux équipés.

Monsieur Philippe LECLERC

L'ALSH auquel participeront un peu moins de 40 enfants débutera ce lundi 8 juillet. Pour la rentrée scolaire, il est envisagé la mise en place de deux services de restauration suite aux essais réalisés en mai dernier. Cela nécessiterait l'embauche d'un quatrième agent au périscolaire pendant la pause méridienne et de ce fait il est proposé d'augmenter le tarif du repas de 40 centimes soit 4.60 €

Monsieur pierre MALINGUE

Il signale que dans le cadre de l'extension du réseau électrique un coffret de trottoir a été posé sur le bas du talus retaillé et il craint donc une fragilisation de ce talus.

Il réitère sa proposition antérieure à savoir la mise en œuvre de béton dans les nids de poule qui est une solution moins onéreuse. Monsieur François indique que le béton se fissure facilement l'hiver par temps de gel.

Madame le Maire signale qu'elle a rendez-vous vendredi avec la société Colas qui va présenter un nouveau produit plus performant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h 00

Danièle OLIVIER

Raymond DEMOLLIENS

Philippe LECLERC

Patrick SCHIMEL

Maryline VASSEUR

Emmanuel DENORME

Amaury VANDEPUTTE

Nathalie RANSON

Sandra GERULUS

Pierre MALINGUE

Romain FRANÇOIS

Pascale PICARD

Le Maire
Laurence DUVIVIER